

poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; elle a trait au hockey, notre sport national. Étant donné que les Orillia Terriers ont été battus lors des éliminatoires pour la coupe Allan, trophée accordé aux champions Canadiens de hockey amateur senior, la finale ayant été disputée aux États-Unis et gagnée par une équipe américaine pour la première fois depuis les 62 années d'existence de ce trophée, le ministre songerait-il à doter nos équipes d'un bon instructeur grâce au programme de santé physique?

M. l'Orateur: Je ne sais si les députés souhaitent que le ministre réponde à cette importante question. Je ne sais à quel point elle est pressante. Il peut s'écouler 62 ans avant qu'elle revienne sur le tapis. Le ministre pourrait peut-être y répondre.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je signalerai volontiers l'observation du député à Hockey Canada pour qu'on voie ce qui pourrait être fait.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

LA PROHIBITION DES CYCLAMATES— L'INNOCUITÉ DES ÉDULCORANTS ARTIFICIELS

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, tandis que j'ai la parole, je voudrais répondre à une question qui a tout à l'heure été posée par le député de Simcoe-Nord, à propos des cyclamates. Je signale qu'aux termes de la loi des aliments et drogues, on n'a autorisé l'usage d'aucun nouvel édulcorant artificiel depuis qu'on a décidé, en octobre 1969, de supprimer graduellement l'utilisation des cyclamates dans les aliments. La saccharine, qui figurait déjà parmi les additifs alimentaires acceptables dans les règlements découlant de la loi des aliments et drogues, est parfois employée dans les produits de régime. Dans d'autres cas, les fabricants ont pu modifier la formule de leurs produits en employant du sorbitol et des condiments naturels. Des essais prolongés en alimentation en vue de confirmer l'innocuité de la saccharine comme édulcorant artificiel, sont actuellement en cours dans les laboratoires de la Direction des aliments et drogues de mon ministère.

L'ASSURANCE-HOSPITALISATION EN C.-B.— LES RUMEURS DE MAUVAISE GESTION DES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné la situation cri-

[M. Rynard.]

mique en matière de soins hospitaliers en Colombie-Britannique et les graves accusations de mauvaise gestion des contributions fédérales à l'assurance-hospitalisation de la Colombie-Britannique lancées contre le gouvernement provincial par le Syndicat des employés d'hôpitaux de la Colombie-Britannique, le ministre chargera-t-il une commission ou un comité d'enquêter sur la situation hospitalière en Colombie-Britannique?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je prendrai volontiers l'affaire en considération.

LA CONSOMMATION

LA PUBLICITÉ RELATIVE AUX DROITS DE RECOURS DES CONSOMMATEURS CONTRE LES COMPAGNIES DE FINANCE

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'entreprendre une campagne d'information en vue de mettre les consommateurs canadiens au courant de leurs droits de recours contre les compagnies de finance qui dépassent les bornes?

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le député sait que la Chambre a renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques une mesure tendant à modifier la loi sur les lettres de change. Ce bill changera foncièrement et améliorera les droits des consommateurs en ce qui concerne les contrats à tempérament. Une fois ce bill adopté, nous nous proposons d'utiliser nos services de renseignement pour nous assurer que les consommateurs seront mis au courant de leurs droits nouvellement acquis.

LE CODE CRIMINEL

LES MODIFICATIONS RELATIVES À LA PIRATERIE AÉRIENNE

L'hon. J. A. MacLean (Malpègue): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Justice s'il a l'intention de présenter bientôt des modifications au Code criminel qui rendraient criminels la saisie d'avions et le transport d'explosifs ou d'armes?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré hier le président et l'ancien président de l'Associa-